



**AVIS AUX ETUDIANTS**  
**Admission en 1ère année de MASTER en Sciences Marines et Halieutiques**  
**Année Universitaire 2024 – 2025**

La capacité d'accueil pour la formation de MASTERS en Sciences Marines et Halieutiques est limitée de 10 à 20 étudiants par parcours.

L'admission à cette formation se fait par concours. Le concours est ouvert aux titulaires de diplôme de Licence en Sciences Marines, Sciences Biologiques, Agronomie, Sciences Halieutiques ou équivalent pour le parcours 1 « Gestion durable des Pêches et de l'Aquaculture » (GDPA) et le parcours 2 « Gestion durable de la Biodiversité et de l'Environnement » (GDBE).

En fonction de son bagage scientifique, le candidat peut être amené à suivre des matières complémentaires avant de pouvoir accéder à la formation demandée. En effet, la détention d'un diplôme de Licence ne permet pas automatiquement aux candidats de concourir à l'entrée en Master 1. Les enseignements dispensés en Master en Sciences Marines et Halieutiques sont en grande partie une continuité des enseignements dispensés en Licence en Sciences Marines et Halieutiques.

Les pré-requis listés ci-dessous sont exigés avant de pouvoir candidater au concours d'entrer en première année de Master. Les pré-requis sont différents selon les Parcours. L'étudiant pourra ainsi être éligible pour un parcours, mais pas l'autre.

Pour l'ensemble des parcours, une note inférieure à 07/20 est éliminatoire pour l'Unité d'enseignement (ensemble de 2 ou plusieurs matières).

Prérequis communs aux parcours : Biologie (animale et végétale), Écologie, Chimie (minérale et organique), Biochimie générale (Biochimie Structurale et Biochimie Métabolique), Microbiologie, Physiologie (animale et végétale), Océanographie générale, Statistique et Probabilité, Biostatistique, Informatique, Maîtrise du Français et de l'Anglais,

Prérequis spécifiques au GDPA (en plus des prérequis communs) : Biologie aquatique, Bases en économie générale,

Prérequis spécifiques au GDBE (en plus des prérequis communs) : Écosystèmes marins et côtiers, Connaissances du milieu récifal, Base en natation, Autonomie d'organisation en toute sécurité (ces deux dernières peuvent être apprises après admission).

Les relevés de notes constituent une preuve d'acquisition de ces prérequis.

L'équipe de sélection des candidats se réserve le droit de considérer une note inférieure à 12/20 comme insuffisant pour satisfaire un prérequis. Le candidat pourrait être conduit à passer un contrôle spécifique à l'oral, ou à repasser une matière pour laquelle il présente une note inférieure à 12/20.

Tout étudiant désireux de passer un concours mais qui ne remplit pas ces conditions (prérequis) peut s'inscrire à l'IH.SM, afin d'obtenir la note (et le crédit) nécessaire correspondant à une ou plusieurs matières pré-requises. L'inscription à l'IH.SM est conseillée.

L'inscription à un cours une matière spécifique peut se faire en faisant une demande et une inscription auprès de la Scolarité de l'IH.SM.

Le frais de formation pour les matières isolées sont payables en une seule fois et avant le début du premier cours. Le montant du frais de formation pour des matières isolées est

proportionnel au nombre de crédits associés aux unités d'enseignement suivies. Il est fixé comme suit :

- **jusqu'à 30 crédits : 50% des frais de formation en Master.**
- **31 à 60 crédits : 100% des frais de formation en Master**

*Le montant des frais de formation en Master est de 600 000 Ar par an.*

Les pièces à fournir pour l'analyse du dossier de candidature\* et pour le concours\*, sont :

- Une copie certifiée du diplôme de Licence
- Une copie certifiée des relevés de notes depuis la première année universitaire jusqu'à l'obtention du diplôme de Licence.
- Un Curriculum vitae avec photo d'identité récente et contact rapide (email, numéro de téléphone)
- Un bulletin de naissance de moins de 3 mois
- Une lettre de motivation
- Frais de traitement du dossier de candidature\* et de concours\* d'un montant de 100 000 Ar (150 000 Ar pour les étrangers), à régulariser par mandat postal au nom de Mme La Directrice de l'IH.SM – BP 141, ou par versement à la BNI Toliara au compte DPU Mer et Littoral N° : 41 437 510 7 020 000

La date limite de dépôt de dossier de sélection est fixée **au 08 Novembre 2024**. Les dossiers peuvent être envoyés par email à [lantoasinoro@hotmail.com](mailto:lantoasinoro@hotmail.com), copie à [gildas.todinanahary@ihsm.mg](mailto:gildas.todinanahary@ihsm.mg)

En résumé, l'admission à la formation de Master en Sciences Marines et Halieutiques (M1) se fait en deux étapes :

- Étape 1 : étude du dossier de candidature (Cf. pièce à fournir ci-dessus) pour évaluer si les prérequis sont satisfaits. Les étudiants disposants du Diplôme de Licence en Sciences Marines et Halieutiques et Sciences Marines (IH.SM) sont dispensés de cette étape. Après cette étape, le candidat peut être amené à suivre des modules complémentaires, conduit à passer un contrôle spécifique à l'oral, ou à repasser une matière pour laquelle il présente une note inférieure à 12/20. Il sera notifié personnellement par l'équipe de sélection.
- Étape 2 : concours d'entrée en M1 qui se fera à l'IH.SM **le 20 Novembre 2024**. Les épreuves à concourir sont :
  - o Test de connaissances de l'océanographie et de la biodiversité marine
  - o Test d'aptitude à l'écrit pour le Français et l'Anglais (langues de formation)
  - o Test d'aptitude à l'orale (Entretien oral en Français et en Anglais), qui sera également un test de motivation à poursuivre la formation.

Fait à Toliara, le 24 Octobre 2024

Le Responsable de Mention



TODINANAHARY Gildas